Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Avril 1891 No. 29.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE A SAINT-BONIFACE, MANITOBA Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à EDMOND TRUDEL, Directeur, Saint-Boniface, Man. Canada.






## VARIÉTÉS

### JOS. MARTIN PARLANT FRANÇAIS

A titre de curiosité nous reproduisons textuellement l'appel que le procureur-général Martin a adressé, sous forme de petits placards, aux électeurs français du comté de Selkirk lors de sa lutte contre M. Daly. C'est à encadrer:

REGARDEZ CE QUE DALY DIT A MANITOU

A l'assemblie a Manitou Mardi le dix-septieme jour de Fevrier, Mons. Daly dit en substance les mots suivants :

Je voterai pour l'acte a'l'ecole de Manitoba a Ottawa, si je suis choisi d'y aller.

Je soutiendrai l'action de Mons. Martin, si j'ai l'opportunite d'y faire à Ottawa parce que je crois que Mons. Martin a raison.

Vous pouvez voir que l'un et l'autre hommes sont pariel sur la question d'a l'ecole.

Qui est l'homme meilleur de vous aider de faire de l'argent.

Martin a promis d'essayer son mieux d'avoir reciprocite ou commerce libre avec les United States, si bien que vous pouvez acheter du sucre, la sirope, des bottes, des souliers, du coton, du drap, des harnais, du mecanisme, des bouvets, des herses, des binders, des vrilles, des wagons, en realite tout que vous voulez acheter beaucoup plus bon marche que vous pouvez les acheter a present, et il essayerai d'arreter la doinne du ble, de l'orge, des pommes de terre, des oeufs. Il essayerai d'oter trente piastres par chevaux etc, Mons. Daly dit qu'il ne veut pas du commerce libre, en autre mots qu'il retiendrai les prix de tous les choses que vous avez acheter. Il vous ferai perdre le trente piastres sur tous les chevaux, cinq cents le douzaine sur les oeufs, vingt-cinq cents le boisseau sur des pommes de terre, et pariel sur tout que vous avez vendre.

Qui est le meilleur homme pour lequel vous devez voter ?

Rappelez-vous ils sont l'un et l'autre pareil sur la question d'a l'ecole et rappelez-vous que Mons. Martin est l'ami vrai du peuple parce qu'il veut qu'ils auraient des maisons, des equipages meilleurs, des ustensiles plus bon marche en realite il veut que vous devenez riches bientôt.

Votez pour Martin parce qu'il vous voulez de faire bien à Manitoba.

Rappelez-vous que Mons. Laurier, votre sien compatriot est chef de parti liberal et qu'il ouvre pour le commerce libre, et que Mons. Martin le soutiendra.

Faisez un X pour Martin.

Trois applaudissements pour Reciprocite.

HURRAH POUR MARTIN.

### LE CANADA EN FRANCE

Nous lisons les lignes suivantes dans le dernier numéro du *Paris-Canada* :

Le capitaine Arthur Fossard continue son étude sur le Canada dans le *Bulletin de la Société de Géographie du Havre.*

Nons y relevons aujourd'hui une intéressante description de Winnipeg et de Saint-Boniface, au cours de laquelle l'auteur rend un juste hommage à deux hautes personnalités qui ont joué, à des titres divers, un rôle décisif dans la formation du Manitoba et du Nord-Ouest.

Une visite à Winnipeg serait incomplète si on ne traversait la rivière pour aller à Saint-Boniface, la résidence de l'archevêque. Après avoir franchi le pont, on arrive à une belle route bordant la rivière, qui tourne graduellement de l'ouest au nord; au delà de la route se trouvent de vastes plantations d'arbres, et au milieu la cathédrale avec son clocher élevé et brillant, recouvert de fer blanc, comme ceux du bas Saint-Laurent. Dans ce clocher se trouve le fameux carillon, appelé "carillon voyageur" à cause de ses nombreuses pérégrinations; en dernier lieu, il fut amené sur un chariot traîné par des bœufs, depuis Saint-Paul sur le Missisipi. Un peu plus loin est le grand collège, avec une école de sœurs grises dont le couvent est adjacent. Toutes ces constructions sont en pierre rose comme celle employée à Winnipeg

Saint-Boniface, ce faubourg de Winnipeg, est connu de tous les habitants du Nord-Ouest et partage cette popularité avec "Silver heights," également peu éloigné de la ville ; ces deux localités sont en effet les résidences de l'archevêque Taché et de sir Donald A. Smith, deux hommes qui, par leur mérite personnel et leur sagesse, ont acquis une grande influence dans toute cette vaste région s'étendant des frontières arctiques et des grands lacs, à l'ouest, jusqu'aux montagnes Rocheuses. L'un, sir Donald, a été pendant de longues années le directeur de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ces contrées, où son influence a été très grande ; le second, Mgr Taché, dont le diocèse étendu comprenait ce même territoire, a été le conseiller écouté des Français et des Indiens. Pendant longtemps, le gouvernement anglais a surtout compté sur l'influence de ces deux hommes pour gouverner cette région éloignée ; ils lui furent particulièrement utiles, en apaisant les troubles qui précédèrent la formation de la province de Manitoba.

### LE MOUSSE

Quand nous entrâmes à l'hôpital du Pharo, certes, le coup d'œil n'était pas gai !

Cette enfilade de figures violacées, cet alignement de petits lits blancs d'où sortaient des têtes plus blanches encore, effarées et maigres, déjà d'un autre monde, cet air de mort qui vous fouettait le visage, et tous ces râles en cadence, non, non ! cela n'était pas gai, et, d'instinct, on se dirigeait vers la grande fenêtre entr'ouverte où l'air du dehors apportait un peu de chaleur et un peu de vie !

Mais le plus triste, c'était justement, près de cette fenêtre dont le mistral faisait trembler les vitres, dans un coin de la salle, discrètement isolée, l'étroite couchette en fer où un enfant de douze ans, pâle et grêle, à figure de petite fille, s'en allait sans le savoir, et presque sans comprendre ! On faisait cercle autour de lui. Il était pourtant bien mal ; cela se voyait, et les sœurs, en passant, vous le disaient doucement ; mais, près de lui, la mort apparaissait plus belle, et parmi tous ces agonissants, au milieu de ces condamnés dont aucun encore ne souffrait comme lui, il semblait que lui seul, précisément, ne dût pas mourir et qu'on le trouverait, le lendemain, à sa vraie place, jouant aux billes dans le jardin, les cheveux au vent et les joues roses.

C'était un petit mousse, un fils de matelot, dont la mère était morte, et puis le père, et que la grande famille des marins avait adopté. Il faisait les longs voyages, les interminables traversées à la voile où l'on perd la notion du temps, et où dans l'oisiveté du bord, les jours semblent des siècles. La semaine d'avant, après une année laborieuse toute de travail et de dangers, le bateau venait de toucher à Marseille, le temps de se refaire un peu, de débarquer la marchandise, d'en embarquer, et de recommencer la vie errante et infatigable.

Cette escale à Marseille, avec quelle impatience le petit mousse l'attendait ! et comme il était toujours le premier, à l'avant, guettant, par le brouillard des matinées, ou le soir, à la nuit tombante, ces signes bien connus qui lui montreraient enfin le port, non pas ces ports de rencontre où l'on ne s'arrête que par hasard et qu'on oublie dès qu'on les quitte, mais celui auquel on pense tout le long du voyage où l'on a laissé son cœur au départ et qui vous met toujours, ne fût-on que pauvre petit mousse, des larmes dans les yeux quand on s'y retrouve, enfin, après ces longues séparations !

Sitôt le bateau mouillé dans le vieux port, la quarantaine finie, tout le train-train du bord terminé, le petit mousse était débarqué un des premiers, et vous pensez si, dans l'entraînement du retour, la joie de se revoir entre amis, on avait oublié le choléra !... Tout le jour ce fut une fête, la promenade au cabaret, les longues stations devant les éventaires des marchandes de fruits, tout un arriéré de gourmandises à s'offrir... On lui avait bien recommandé, pourtant, de prendre garde, de se méfier surtout de ces bonnes pastèques marseillaises qu'il adorait, saignantes et justeuses, pîquées de pépins noirs... Ah ! oui ! Il en mangea, il en mangea, et encore.

Le lendemain, le petit mousse était au Pharo, l'hôpital des cholériques !...

⁂ C'est là que je l'ai vu, que je le vois encore, dans l'étroite couchette en fer, près de la fenêtre, d'où l'on aperçoit la mer un peu houleuse, et là-bas, dans le vieux port, parmi tous ces navires au repos, la fine mâture du voilier où il n'y a plus de petit mousse !

L'enfant semble dormir, les yeux ouverts, ayant au front, malgré l'air frais, une moiteur qui perle en gouttelettes et dans son regard, qui s'éteint peu à peu, comme un renoncement de toutes choses.

Cependant, les petits bruits du monde arrivent encore à ses oreilles, des ombres passent devant lui ; il peut se croire sur son bateau, à cette voix amie de la mer, qui vient battre tout en bas, contre les rochers du Pharo, et la blanche cornette de la surveillante qui va, qui vient, toujours en mouvement dans la grande salle, lui fait l'effet, sans doute, d'une de ces voiles de pêcheur comme il en a tant vues, par les temps calmes, le long des côtes !...

Tous les soirs, l'équipage vient demander où il en est ; le jour, on ne peut pas : la rude besogne quotidienne est toujours là, qui vous tient ; mais le soir, le travail fini, rien ne les empêcherait de monter...

Ils vont tous en troupe, tristement ; sur les quais au repos, les camarades les regardent passer avec un serrement de cœur, avec cette solidarité des marins pour les douleurs communes...

Tout bas, seulement, on chuchote :

—C'est les gens de l'*Emilie* qui vont voir leur mousse..

Ils arrivent au Pharo et, tandis que le capitaine entre dans l'hôpital, ils restent sur la place, dans cette atmosphère sinistre, à voir, par la grande porte toujours ouverte, entrer des agonisants et sortir des morts...

Là-haut, le capitaine interroge :

—Eh bien ! ma sœur ?

—Hélas !....

La réponse ne varie guère : le petit mousse est mal, oh ! bien mal !...

Le capitaine retourne vers ses hommes, qui n'osent pas le questionner :

—Toujours la même chose, dit-il...

Et, par le même chemin, ils s'en reviennent encore plus tristes.

—Eh bien ?.... demandent les camarades sur les quais...

—Ça ne va pas !...

Il va falloir repartir pourtant ! Tant qu'il a pu, le capitaine a retardé ce moment. Mais les marchandises sont débarquées, le chargement est complet. Il n'y a plus moyen !

La veille du départ, on fait, en habits des grands jours la dernière visite au Pharo.

Cette fois, le capitaine insiste pour entrer :

—Vous comprenez, ma sœur, nous partons demain.... Une minute seulement !...

Il entre...

Soyez donc un vieux loup de mer, un dur à cuire bronzé, tanné par l'air et les tempêtes, pour venir ensuite, parce que vous partez le lendemain, pleurer comme un enfant au pied du lit de votre petit mousse ?

—Petit, disait la sœur, c'est monsieur, vous voyez bien, le capitaine... Il vient vous voir..... Vous le reconnaissez, n'est-ce pas ?....

Mais l'enfant ne bougeait pas, n'entendait pas....

Alors, le capitaine se tamponna les yeux, et, se penchant sur le lit, de sa grosse voix forte, des jours de mauvais temps :

—Mousse !...... ohé ! mousse ! cria-t-il....

Le petit eut un brusque sursaut qui, une seconde, agita la mince couverture ; un peu de sang vint à ses joues, et ses yeux s'agrandirent tout effarés.

Mais ce fut tout, et il retomba l'éclair passé, dans son immobilité de mourant...

Quand le capitaine sortit de la salle, les yeux mouillés, devant ses hommes recueillis, il prit les mains de la religieuse :

—Nous vous remercions, ma sœur, dit-il... Nous vous remercions bien !... Si le petit en réchappe, il faut bien l'espérer... vous lui remettrez ceci, en lui disant que c'est les camarades... à bord... une petite quête pour qu'il attende le retour sans trop de misère... Vous lui direz que sa place ne sera à personne, qu'on la lui gardera... et que nous avons tous bien du chagrin...

Puis, tout bas, d'une voix étranglée, effrayé lui-même de ce qu'il allait dire :

—Maintenant, si jamais... on ne sait pas... si un malheur arrivait... il faudrait mettre ça sur sa tombe, ma sœur, de notre part....

Et le pauvre diable laissait à la surveillante, tout en larmes, une grosse couronne d'immortelles jaunes qu'elle enferma précieusement, quand les marins furent partis, avec la collecte où chacun d'eux avait mis toute sa bourse et tout son cœur.

⁂ C'est la couronne qui a servi...

EMMANUEL ARÈNE.

# Le Manitoba.

Mercredi, 29 Avril 1891.


### LA POLITIQUE PROVINCIALE

Tout laisse augurer que d'ici à l'automne le gouvernement Greenway décidera de faire un appel général au peuple. Les mesures qu'il a fait passées par la législature accordant un octroi de un million et demi en argent à la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson et les cinquante mille piastres données à la compagnie du Pacifique Canadien pour la construction de l'embranchement de Souris qui, nous l'avons déjà dit, devait nous être donné par le *Northern Pacific*, tout cela, toute cette répudiation de sa politique antérieure, a pour but de capter la confiance publique.

Les probabilités d'une élection générale sont encore augmentées par le fait que le premier ministre Greenway a invité tous ses fidèles à se réunir dans Winnipeg d'ici à trois ou quatre semaines, et là, en assemblée secrète, discuter la situation politique et amener la dissolution de la chambre, si l'on croit le moment favorable. Quelques-uns des partisans de l'administration sont d'avis qu'il serait à propos d'en appeler au peuple cet été, étant leurs convictions que la politique de chemins de fer suivie à la dernière session ne doit pas avoir manqué d'assurer de nouveaux adhérents au gouvernement.

Il serait, paraît-il, aussi question à ce caucus général du parti ministériel, entre autres choses, d'un remaniement de portefeuilles.

Quoiqu'il en soit de ces rumeurs, notre ligne de conduite est toute tracée, comme elle l'est, du reste, pour tout électeur français, pour tout électeur catholique : c'est une lutte acharnée qu'il faut faire au parti persécuteur qui nous gouverne, de même qu'à tous ceux qui, de près ou de loin, pactisent avec lui. Toutes les promesses qui pourraient être faites ne vaudraient rien, car le premier ministre est *un menteur colossal*, a dit le procureur-général Martin lui-même. D'ailleurs, pourra-t-on oublier celles qui ont été faites en 1888 ? L'on devait nous accorder la protection que mérite toute minorité, tous nos droits et privilèges nous étaient assurés. Qu'est-il advenu ? Nous sommes tombés victimes du fanatisme et de l'intolérance de ces mêmes individus. L'expérience est venue dissiper toutes les illusions, ses leçons nous coûtent cher, et ce serait faire acte de folie que de les oublier si tôt.

### Nouvelles Politiques

Le nouveau ministère de l'Ile du Prince-Edouard a été définitivement formé. Les membres de ce gouvernement libéral sont : MM. F. Peters, J. R. McLean, Alex. Laid, P. Sinclair, D. Farquharson, J. W. Richards et P. Kickham.

L'honorable M. F. Peters est le premier ministre et le procureur-général. C'est un jeune avocat de quelques années de pratique seulement, et il vient d'être élu député pour la première fois.

Ce gouvernement libéral aura à rencontrer une chambre dans laquelle il ne compte qu'une voix de majorité.

C'est le 10 mai que la votation se fera dans Algoma.

L'élection de M. R. Watson, député de Marquette, doit être contestée

C'est aujourd'hui que s'ouvre la session du parlement fédéral à Ottawa. L'on procédera tout d'abord à l'élection d'un orateur et le discours du trône ne sera lu que demain.

Voici l'âge de quelques-uns de nos hommes publics :

| | ANS | MOIS |
|---|---|---|
| Sir John A. Macdonald..... | 76 | 3 |
| Sir Hector Langevin....... | 65 | 8 |
| Sir A. P. Caron............... | 48 | |
| L'hon. G. E. Foster.......... | 44 | 7 |
| L'hon. J. H. Pope............ | 67 | |
| L'hon. John C. Carling..... | 63 | 3 |
| L'hon. J. S. D. Thompson.. | 47 | 5 |
| L'hon. J. G. Haggart.. ..... | 55 | 5 |
| L'hon. Mackenzie Bowell.. | 68 | 4 |
| L'hon Frank Smith......... | 69 | |
| L'hon. J. A. Chapleau ..... | 51 | 5 |
| L'hon. J. Costigan........... | 56 | 2 |
| L'hon. E. Dewdney......... | 56 | |
| L'hon. J. J. Abbott.......... | 70 | 1 |
| L'hon. W. Laurier.... ...... | 50 | 5 |
| L'hon. Honoré Mercier..... | 51 | 6 |

On dit que le ministre de la marine et des pêcheries a l'intention de présenter un bill, à la prochaine session du parlement fédéral, à l'effet d'imposer un droit sur le poisson pris dans les eaux du Canada par toutes autres personnes que des sujets anglais.

En vertu du tarif McKinley les vendeurs de poissons canadiens sont obligés de payer $\frac{3}{4}$ de cent par livre pour exporter du poisson frais aux Etats-Unis, tandis que les compagnies de pêche américaines peuvent transporter aux Etats-Unis le poisson pêché dans les eaux canadiennes sans subir l'imposition d'une taxe.

Cet état de choses est fort préjudiciable aux vendeurs canadiens. Le département a compris qu'il fallait de toute nécessité remédier au plus tôt à cet inconvénient qui nuit beaucoup à nos pêcheries. Le bill que le ministre se propose de présenter sera sans doute disposé de manière à permettre aux vendeurs canadiens de soutenir la concurrence avec les compagnies de pêche américaines.

La législature d'Ontario vient de rejeter par un vote de 25 contre 32 un projet de loi amendant la loi électorale de cette province en rendant punissable de six mois d'emprisonnement sans option d'amende tout acte de corruption. Le corrupteur et la personne achetée étaient mis sur le même pied.

Il est rumeur que l'hon. M. Lacoste sera nommé président du sénat.

L'hon. M. Carling, ministre de l'agriculture, qui a été défait aux dernières élections générales, a été appelé au sénat, et comme membre de cette chambre gardera son portefeuille.

Il est entendu que la démission du procureur-général Martin sera officiellement acceptée cette semaine par le gouvernement Greenway. Son successeur n'est pas encore nommé, mais tout porte à croire que ce sera M. Sifton, de Brandon.

A une assemblée du conseil des ministres, tenue à Ottawa, hier, la démission de M. Colby, comme président du conseil, a été acceptée.

Ce serait de la part du gouvernement impérial, dit *Le Canadien*, réparer un long oubli que de conférer cette année à l'hon. J. A. Chapleau et à l'hon. W. Laurier les décorations honorifiques de la Chevalerie Anglaise.

*Le Monde* annonce que l'élection de M. Dugas, député de Montcalm, et celle de M. Leduc, de Nicolet, seront contestées.

### LA FETE DES ARBRES

Par proclamation le gouvernement Greenway a fixé la Fête des Arbres à jeudi, le 7 mai prochain. L'Ascension qui est une fête d'obligation tombant ce jour-là, va sans dire que dans les centres catholiques de Manitoba il ne se fera pas de plantations. Toujours pleins de délicatesse à notre égard nos braves gouvernants !

### CANADIENS, N'EMIGREZ PAS

Pour l'édification des cultivateurs canadiens qui sont à émigrer, citons quelques faits :

Dans le Vermont, 1800 fermes ont été abandonnées par leurs propriétaires dans le cours de l'année 1890 ; dans le Maine, 1600 cultivateurs ont quitté leurs terres pour aller chercher fortune dans l'Ouest ; dans le Massachusetts, 1400 exploitations agricoles ont été vendues parce que les propriétaires n'y trouvaient plus leur compte ; dans le Kansas, 2,650 hypothèques sur fermes ont été consenties ; dans le Dakota, la famine sévit presque depuis trois mois.

Pour la classe ouvrière la situation n'est guère plus encourageante.

Il y a dans la ville de New-York, plus de 150,000 personnes qui gagnent moins de 60 cents par jour de 11 à 16 heures de travail. Dans la même ville, l'année dernière, plus de 23,000 familles ont été jetées dans la rue, faute de pouvoir payer leur loyer.

La pauvreté dans nos grandes villes et nos campagnes, disait dernièrement le *Sun* de Détroit, devient plus terrible et plus grande d'année en année.

La *Semaine Religieuse* de Québec a donc mille fois raison de qualifier de mensongère, anti-patriotique et criminelle la conduite de ces journaux qui ne cessent de décrier et de déprécier le Canada et surtout la province de Québec.

### LA SAINT-ALEXANDRE

La fête de Saint-Alexandre, patron de Sa Grandeur Mgr Taché, tombant cette année un dimanche, le 3 mai, sera remise au 12 mai afin de faciliter l'assistance des membres du clergé et autres personnes du diocèse.

### Nouvelles Religieuses

L'honorable William Gibson, fils aîné et héritier de lord Ashbourne, grand chancelier d'Irlande, vient d'abjurer le protestantisme entre les mains du R. P. Strappini, de la Compagnie de Jésus, dans l'église catholique d'Oxford.

La consécration de la nouvelle église de Saint-Lin, Qué., se fera aujourd'hui.

Les exercices du mois de Marie se feront tous les soirs à la cathédrale à 7.15 heures.

On a commencé le 16 avril, au palais de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, le procès apostolique de *non-culte* dans la cause de Béatification et Canonisation du Vénérable François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec.

Le tribunal se compose comme suit :

1o Juge délégué par la S. Congrégation : Son Eminence le Cardinal Taschereau.

2o Juge subdélégué : Mgr C. A. Marois, P. A., Vicaire-Général.

3o Sous Promoteurs de la Foi : Mgr H. Têtu, P. D , et Mgr C. O. Gagnon, C. S.

4o Notaires Actuaires : les Révérends MM. B. Ph. Garneau, secrétaire, et J. Gignac, D. D., du Séminaire de Québec.

5o Curseurs : les Révérends MM. A. Fiset, du Séminaire de Québec, et J. Cl. Arsenault, asst.-secrétaire.

6o Mgr T. E. Hamel, P. A., est le Postulateur de la cause.

S. G. l'Archevêque d'Ottawa présidera le synode diocésain du mois d'août prochain. Les séances se tiendront à l'Université, et la promulgation solennelle des décrets aura lieu le 6, à la Basilique.

Le Rév. Père Martinez, assistant général des RR. PP. Oblats, est arrivé à Montréal.

Le Rév. Père, qui a visité la maison de Saint-Sauveur de Québec, va visiter successivement toutes les maisons de son ordre en Amérique.

Une prise d'habits avait lieu hier à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité de cette ville. Les religieuses qui faisaient profession sont la R. S. Sainte-Louise, née Bibiane Samson ; la R S. Joyal, née Rosanna Lévêque, et la R. S. Valade, née Eugénie Marion. Toutes trois sont de Saint-Boniface.

La cérémonie était présidée par le R. P. Allard, O.M.I., V.G.

### UNE COLONIE FRANCAISE DANS L'OUEST CANADIEN

On lit dans le journal *La Croix*, de Paris :

Dans l'article que j'ai publié dans *La Croix*, le 12 février dernier, je n'ai pu qu'indiquer en passant les relations nouvelles qui commencent à se former entre la France et le Canada. L'espace m'a manqué pour dire à vos lecteurs qu'il s'est établi depuis peu, vers notre pays, un courant d'émigration française qui peut avoir les plus heureux résultats. Durant le cours de l'année dernière, il s'est élevé à près de mille colons. On jugera, par le fait suivant, de l'importance que peut avoir ce mouvement, s'il continue seulement pendant quelques années.

Durant toute la période de la domination française au Canada, il n'y est jamais venu plus de dix mille colons *en tout*. Or ces dix mille colons, malgré des obstacles sans nombre et des guerres fréquentes, se sont si bien multipliés, par leur seule force de natalité, qu'ils forment aujourd'hui un peuple de près de deux millions. Qu'est-ce que la retraite des Dix mille, tant vantée dans l'antiquité, comparée à cette retraite séculaire de dix mille Français que la France avait crus perdus et qui la saluent aujourd'hui, de loin, avec des cris de triomphe en l'invitant à se réjouir avec eux ?

Que le chiffre de l'émigration de l'année dernière se continue pendant dix ans, et rien n'empêche de croire que ces nouveaux colons multiplieront dans la même proportion que leurs devanciers.

Un des centres les plus intéressants de cette nouvelle émigration est certainement la Rolandrie, petite colonie établie sur le Pacifique Canadien, à peu de distance de la frontière occidentale de la province de Manitoba. Elle ne date, pour ainsi dire, que d'hier et elle compte déjà quatre-vingt-cinq habitants tous français. A la fin de la présente année, elle en comptera au moins cent cinquante.

On y fait de la culture, de l'élevage. Une usine pour y préparer la chicorée est en pleine activité. On va y établir incessamment une raffinerie pour y fabriquer le sucre à betterave. Grâce au zèle religieux des colons, grâce aussi au dévouement et à la générosité d'un prêtre à Paris, l'abbé Muller, une jolie église en pierre vient d'y être construite : les vitraux peints, faits à Paris, y seront expédiés prochainement, et un curé y sera installé d'ici à quelques mois. En un mot on y trouve toutes les conditions de succès qui ont rendu les paroisses canadiennes si progressives. La Rolandrie s'est formée absolument comme nos seigneuries du dix-septième siècle ; le clergé, la haute classe et le peuple s'y sont donné la main et y travaillent dans le même esprit. Je regrette que ni l'espace, ni la discrétion ne me permettent de citer les beaux noms de Paris et de la province dont se compose la Société, *par action limitée*, qui a donné naissance à la Rolandrie. J'en ai dit assez cependant pour attirer les sympathies de tous les vrais Français sur cette œuvre patriotique.

L'ABBÉ CASGRAIN,
*Professeur à l'Université de Québec.*
Paris, mars, 1891.

Au Canada, on aimera sans doute à connaître la liste des actionnaires de la Rolandrie. Ce sont messieurs :

Le marquis de Mentault,
Le baron de Salvaing de Boissieu,
Le comte Yves de Roffignac,
Le comte Henri de Roffignac,
Le comte Martial de Roffignac,
M. Lorin,
Le baron de Roland de Blonsac,
Le comte de La Lande.
M. Dinaux des Arsis, lieutenant de cavalerie,
M. de Saint-Sauveur-Bougainville, lieutenant de vaisseau,
Le comte André de Ganao,

Mesdames :
La comtesse de Chabrillan,
La vicomtesse de Béranger,
Madame Dinaux des Arsis,
Mademoiselle de Thory.

On pourrait ajouter à cette liste celle des principaux propriétaires, parmi lesquelles on remarque :

Le comte et la comtesse de Roffignac,
Le comte de Jumilhac, MM. de Soras et Wolf,
La famille Van-Brabaut,
M. Jannet, le vicomte de Seyssel et sa famille,
M. et Madame de Beaudrap,
Le comte de Bealaincourt et sa famille,
Le vicomte de l'Anglo,
M. de Quercize, etc.

On trouve ici un exemple de la virilité avec laquelle les familles françaises vraiment chrétiennes élèvent leurs enfants. Madame la comtesse de Roffignac, née de Salvaing de Boissieu, a été élevée, à deux pas de l'église de la Madeleine, où, pour le dire en passant, elle a fait sa première communion sous la direction de l'abbé Bonnefoy, confesseur de la maréchale de MacMahon, et l'un des prédicateurs de retraite les plus distingués de Paris. En se mariant, la comtesse de Roffignac n'a pas hésité de dire adieu à tout le beau monde au milieu duquel elle avait grandie pour suivre son mari à la Rolandrie, où elle donne l'exemple du courage, de l'activité et où sa présence entretient la gaieté autour d'elle. La mère, la baronne de Boissieu, doit venir, dans le cours de l'été, passer plumois auprès de sa fille. Elle ne manquera pas, comme son mari, l'année dernière, de passer par Québec et Montréal, pour y trouver, selon sa propre expression, la France des âges de foi.

MAISON DU JUGE ROULEAU, CALGARY, T. DU N.-O.

### Choses et Autres

La dette de Toronto est de $12,500,000 et non de $4,000,000.

Il serait nécessaire que le gouvernement fasse faire cette année, dans les Territoires du Nord-Ouest, beaucoup de travaux d'arpentage. Mais comme les appropriations ne sont pas très considérables, on devra se contenter de diviser en townships une certaine étendue de terrain que l'on désire être occupée de suite par les colons. Le district de Prince-Albert sera très probablement divisé en townships durant l'été ou à l'automne. Une bonne partie de ce district a déjà été arpenté, mais maintenant qu'un chemin de fer traverse ce territoire, un grand nombre de colons vont s'y fixer, et il est de l'intérêt de la colonisation que les terres soient divisées en lots.

On annonce la mort du comte Von Molke, arrivé vendredi soir.

Le défunt était né à Mecklembourg (Prusse), en 1800. A l'âge de 12 ans, il fut envoyé à Copenhague par sa famille qui le destinait à la carrière militaire. En 1822, il quitta le Danemark, à la suite d'un désaccord avec le gouvernement de ce pays et entra au service de la Russie.

En 1845, il revint en Prusse et remplit différentes fonctions importantes dans l'armée de ce pays.

Lors de la guerre avec le Danemark, en 1864, Molke dressa lui-même le plan de campagne ; ce qu'il fit aussi en 1866, au commencement de la guerre avec l'Autriche.

Il était commandant en chef des armées allemandes pendant la guerre franco-prussienne, en 1870. Il fut créé comte au mois d'octobre 1870, et nommé feld-maréchal de l'empire d'Allemagne en septembre 1871.

Il était décoré de l'ordre de Saint-George de Russie et Grand'Croix de l'ordre de la Croix de Fer de Prusse.

Les pénitenciers des Etats-Unis contiennent 44.000 hommes et 1.800 femmes. Le *World*, de New York, prétend que c'est trop de femmes et pas assez d'hommes.

Jusqu'à ce jour, douze tonnes de grains de semences ont été expédiées de la ferme expérimentale d'Ottawa dans les diverses parties du pays, 200,000 plants d'arbres seront envoyés au Manitoba et au Nord-Ouest.

La beurrerie expérimentale va être bientôt mise en opération.

Rome vient d'être ravagée par l'une des plus formidables explosions dont on ait souvenance.

Vers sept heures et demie, jeudi matin, une poudrière située à quelque distance de la ville et contenant 250 tonnes de matières explosives a tout à coup fait explosion, secouant la Ville Eternelle jusque dans ses fondations La coupole des édifices du parlement s'est écroulée. Les fenêtres du Vatican et de nombreuses œuvres d'art ont été mises en pièces. Quarante maisons situées près du magasin de poudre qui a fait explosion ne sont plus que des ruines éparses. Les pertes de vie heureusement ne sont pas considérables.

On organise en ce moment à Paris une exposition internationale de la publicité.

Cette exposition se tiendra au Palais des Beaux-Arts du 17 mai au 15 septembre.

Toute la presse sera naturellement représentée à cette exposition. Chaque directeur de journal est invité à envoyer un exemplaire de son journal qui sera exhibé.

Le gouvernement français nous a fait une importante concession en levant l'embargo que l'on avait mis sur le jambon et le lard fumé canadiens.

Notre commerce total avec la France s'est élevé l'an dernier à $2,893,429. C'est une augmentation de plus de $200,000 sur le commerce de 1888.

Les principaux articles que nous vendons à la France sont le pin blanc, le bois carré, le bétail vivant, les instruments agricoles. La Nouvelle-Ecosse lui a vendu en 1890 $79,865 de homards et le Nouveau-Brunswick $87,422 de bois.

Les funérailles de la Révérende Sœur Morin, née Vandale, décédée à la Maison Vicariale des RR. SS. de la Charité, de cette ville, ont eu lieu lundi. La défunte n'était âgée que de 24 ans et avait fait ses vœux il y a environ un an. Elle était la fille de M. Antoine Vandale, de Sainte-Anne des Chênes.

### NAISSANCES

GENEST—A Winnipeg, le 27 courant, Madame L. O. Genest, une fille.

CORBEIL—En cette ville, le 22 courant, Madame Henri Corbeil, une fille.

## Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 13ème séance du 9ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la dernière séance, tenue mercredi, le 15ème jour d'avril A.D. 1891.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Despars, Verge, Bédard, Lauzon, Buron et Lecomte.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que la pompe du puits dans le quartier No. 1 soit réparée par M. Laurendeau, et qu'il y fasse une plateforme, le tout ne devant pas excéder la somme de $12.00. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Buron, que M. le conseiller Lauzon soit placé dans les comités de police et feu, santé et licences. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que le Règlement No. 95, pour accorder un aide de $35,000 à la *Norwood Bridge Co.*, subisse sa seconde lecture.

Proposé en amendement par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le Règlement No. 95 ne subisse pas sa seconde lecture.

Pour l'amendement—MM. les conseillers Bédard, Lauzon et Buron.

Contre l'amendement—MM. les conseillers Despars, Verge et Lecomte.

La division étant un vote égal, après quelques explications, son honneur le maire vote contre l'amendement.

La motion principale est emportée sur la même division

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que son honneur le maire laisse le fauteuil, et que le conseil se forme en comité général avec M. le conseiller Buron au fauteuil, pour prendre en considération le dit Règlement No. 95.

M. le maire reprend le fauteuil, et M. le conseiller Buron fait rapport que le comité général a accepté le Règlement No. 95.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que le rapport du comité général soit adopté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron, que le greffier obtienne l'opinion légale, par écrit, de MM. Prendergast, Munson et Hough sur la qualification des électeurs vis-à-vis le Règlement No. 95, et que le coût de cette opinion légale soit rencontré par la *Norwood Bridge Co.* Agréé.

Proposé par M. le conseiller Bédard, appuyé par M. le conseiller Buron, que la séance se lève, et la séance est levée.

Séance du 27 avril 1891.

Procès-verbal de la 14ème séance du 9ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 7ème séance régulière, tenue lundi, le 27ème jour d'avril A.D. 1891.

Présents : MM. les conseillers Despars, Deschambault, Verge, Bédard, Lauzon, Buron et Lecomte.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que M. le conseiller Lecomte soit appelé au fauteuil. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que la cour de révision soit ajournée à la prochaine séance régulière du conseil. Agréé.

Les comptes et communications suivants sont soumis au conseil :

Lettres de la *Red River & Assiniboine Bridge Co.*, des Sœurs de la Charité de l'Ecole Industrielle, de J. P. O. Allaire, marchand de bois ; de MM. H. Brown & Cie, marchands de bois ; de MM. Dick & Banning, marchands de bois ; de MM. Brown & Rutherford, marchands de bois ; requêtes de MM. J. B. Joyal, J. P. O. Allaire et soumission de M. C. Marcoux pour les réparations du pont de la rivière La Seine ; comptes de MM. Desroches et J. P. O. Allaire.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que ces différents comptes et communications soient référés à leurs comités respectifs. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le conseil demande des soumissions pour les réparations du pont de la rivière La Seine, et que ces soumissions soient reçues jusqu'à 7 heures p.m., lundi prochain, le 4 mai. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Buron, que le comité des travaux publics soit autorisé à continuer le trottoir de la rue de Meuron jusqu'à l'Ecole Industrielle. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le conseil demande des soumissions pour le dit trottoir et que telles soumissions soient reçues jusqu'à 7 heures p.m., lundi prochain, le 4 mai 1891. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard, que M. le chef de police soit chargé de faire nettoyer les égoûts et les rues ; et qu'il notifie les résidents que si d'ici au 15 mai prochain leur cour n'est pas nettoyée, qu'il le fera faire à leurs frais et dépens. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Despars, appuyé par M. le conseiller Verge, que M. le conseiller Lecomte soit prié d'agir comme maire *pro tem.* durant l'absence du maire. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon, que le conseil prenne connaissance du Règlement No. 74. Agréé.

Après la lecture du dit Règlement No. 74, M. le conseiller Lauzon propose, appuyé par M. le conseiller Despars, que copie du Règlement No. 74 soit envoyée à la *Red River & Assiniboine Bridge Co.*, accompagnée d'une lettre leur demandant de se conformer au dit Règlement. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Verge, que le conseil s'ajourne à lundi prochain, le 4 mai, et le conseil s'ajourne.

## PERSONNEL

Sans être encore bien, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a pris du mieux depuis la semaine dernière

L'hon. M. LaRivière est parti samedi pour Ottawa. L'hon. sénateur Girard devait partir dimanche soir, mais à cause de retard du train de l'ouest, il n'a pu laisser Saint-Boniface que lundi matin.

M. Alphonse Jean est retourné à Keewatin lundi. Il y demeurera si sa santé continue à s'améliorer.

Madame O. Monette est partie lundi avec sa famille pour aller demeurer à Montréal.

M. S. M. Barré est de retour de son voyage en province de Québec.

Son honneur le maire Bernier est parti lundi matin pour aller en France. On nous dit que son voyage a trait à la colonisation.

## Chronique Locale.

—Voir nouvelle annonce de M. N. Chevrier.

—En maints endroits de la province les semailles sont terminées.

—M. H. Bénard est devenu le propriétaire de l'Hôtel du Canada à Winnipeg.

—M. A. F. Martin, M.P.P., est déménagé dans la maison qu'occupait feu Mgr Faraud.

—M. Joseph Morin a acheté la propriété qu'il occupait déjà sur la rue Notre-Dame.

—A partir du premier mai, tous les magasins de la ville fermeront à 7 heures du soir les lundis et vendredis.

—Six familles canadiennes-françaises arrivant les unes d'Ontario les autres du Dakota, viennent de s'établir à Whitemouth. Elles sont enchantées du pays.

—Il y aura une assemblée de la Société de Colonisation de Manitoba à l'hôtel de ville, vendredi prochain, à 8 heures p.m. Tous les membres sont priés d'y assister sans autre invitation. GEO. E. FORTIN, Secrétaire.

—Déjà les travaux du recensement des municipalités de Saint-Boniface et d'Hanover sont terminés et les cahiers ont été envoyés à Ottawa ; plusieurs énumérateurs vont terminer leur recensement cette semaine.





**Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour limite de bois No. 592, devant être ouverte le 18 mai 1891," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 18 mai prochain, pour un permis de couper du bois sur la limite No. 592, comprenant les sections 4, 9 et 10, la moitié ouest de la section 13 et toute la section 24, étant le tout dans le township 18, rang 3, à l'est du premier méridien, dans la dite province.

Les règlements d'après lesquels un permis sera accordé en même temps qu'un plan montrant approximativement la position de la limite en question, peuvent être obtenus à ce département ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée fait payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 21 avril 1891. 1i 29.4





DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant à l'endos "Soumissions pour l'approvisionnement des Indiens," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, samedi, le 9 mai, 1891, pour la fourniture des Provisions aux Indiens, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1892, consistant en farine, bœuf, bacon, épiceries, munitions, cordes, instruments aratoires, outils, etc., droits payés, sur des points variés du Manitoba et du Nord-Ouest.

Des formes de soumissions, contenant des instructions particulières concernant les provisions requises, les dates de la livraison, etc., peuvent être obtenues en s'adressant au soussigné et au Commissaire des Affaires Indiennes à Régina ou au Bureau des Indiens, Winnipeg.

Les soumissionnaires peuvent l'être pour chaque description de marchandises (ou pour n'importe quelle fraction de telles marchandises) séparément ou pour toutes les marchandises mentionnées dans les Cédules et le Département se réserve le droit de rejeter le tout ou n'importe quelle partie de la soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté fait payable au Surintendant Général des Affaires Indiennes, sur une Banque Canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, il sera forfait si la partie contractante refuse d'accepter le contrat basé sur sa soumission quand il sera appelé à le faire, ou s'il ne mène pas son contrat à bonne fin.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis et si un contrat est accepté pour seulement une partie des approvisionnements pour lesquels on soumissionne un chèque accepté pour cinq pour cent du montant du contrat pourra être substitué à celui qui a accompagné la soumission ; le chèque donnant sécurité au contrat sera retenu par le Département jusqu'à la fin de l'année fiscale.

Chaque soumission doit, en plus de la signature du somissionnaire, être signé de deux autres cautions acceptables au Département pour garantir l'exécution du contrat basé sur ce contrat. Cette annonce ne doit être publiée par aucun journal sans l'autorité de l'Imprimeur de la Reine, et on ne recevra aucune demande de paiement faite par n'importe quel journal n'ayant pas reçu autorité de publier cette annonce.

L. VANKOUGHNET,
Sous-Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, mars 1891. 3i 15.4

**CANADA.**

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Par l'Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages.

*A tous ceux qui les présentes verront, ou qu'elles pourront concerner*—SALUT :

CONSIDERANT que dans et par un acte du parlement du Canada, étant le chapitre 43 des Statuts Revisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Sauvages," il est entre autres choses en substance statué, que le Surintendant général des Affaires des Sauvages pourra, quand il croira devoir le faire dans l'intérêt public, interdire, par avis public à cet effet, de vendre, donner ou procurer d'autre manière, à aucun Sauvage dans la province du Manitoba ou quelque partie de cette province, ou dans les Territoires du Nord-Ouest ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle ; et quiconque, après un tel avis, sans la permission par écrit du Surintendant général, vendra, donnera, ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage, dans l'étendue territoriale que comprendra l'interdiction, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible d'une amende de deux cents piastres au plus, ou d'un emprisonnement de six mois au plus, ou de l'amende et de l'emprisonnement, dans les limites susdites, à la discrétion du tribunal pardevant lequel la conviction a lieu :

SACHEZ DONC, que je, le dit Honorable Edgar Dewdney, Surintendant général des Affaires des Sauvages, croyant agir dans l'intérêt public, et considérant l'avis public déjà donné à ce sujet, en date du dix-neuvième jour d'août 1885, donne par le présent avis public qu'il est encore interdit de vendre, donner ou procurer d'autre manière à aucun Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, des munitions préparées ou cartouches à balle, et que cette interdiction est par le présent étendue aux Sauvages du Manitoba ; et que quiconque, sans la permission par écrit du Surintendant général des Affaires des Sauvages alors en exercice, vendra, donnera ou fournira d'autre manière à quelque Sauvage dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada, ou quelque partie de ces territoires, ou dans la province du Manitoba, ou quelque partie de cette province, des munitions préparées ou cartouches à balle, sera passible des peines édictées par le dit acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé mon seing aux présentes, à mon bureau, en la Cité d'Ottawa, ce vingt-septième jour de janvier 1891.

EDGAR DEWDNEY,
Surintendant général des Affaires des Sauvages.

jl 5.11.2

## AGRICULTURE

### COMMENT FAIRE DU BEURRE DE CHOIX.

Comment faire du beurre de choix ? Telle est la grande question qui préoccupe tous ceux qui s'intéressent à l'industrie laitière et qui doit occuper spécialement le cultivateur ; on a fait des volumes pour la traiter et la résoudre ; mais, comme il arrive souvent, à force de discourir, on l'a plutôt embrouillée qu'éclaircie. C'est ce que semble croire l' " Association laitière " de l'Etat du Wisconsin qui offrait dernièrement un prix de $15 pour le meilleur essai sur la manière de faire du beurre de première qualité, pourvu que cet essai ne contiendrait pas plus de deux cents mots.

Le concurrent qui a été couronné est M. D. W. Curtis, de Cornish, Wisconsin.

Je ne puis m'empêcher de traduire cet essai qui ne manquera pas d'intéresser les cultivateurs.

VACHES

Ne prenez que celles qui possèdent les qualités beurrières les plus développées.

NOURRITURE—Evitez les pâturages humides a eaux croupissantes ; qu'ils soient bien pris d'herbes de différentes espèces pour que la pâture soit toujours abondante. Si vous nourrissez avec le trèfle et le mil, coupez de bonne heure et engrangez en bon état. Nourrissez avec des citrouilles, de l'ensilage et des légumes en abondance durant l'hiver.

GRAINS—Le blé d'Inde et l'avoine ; le blé d'Inde et le son de blé ; la *moulée* de graine de lin en petite quantité.

EAU—Que les vaches boivent l'eau que vous boiriez vous-mêmes.

SOIN DES VACHES—La douceur et la propreté.

MANIÈRE DE TRAIRE—Brosser le pis pour en enlever les saletés, trayez le plus vite possible, avec des mains nettes, dans un seau net, dans une étable nette et bien ventilée.

SOIN DU LAIT Coulez pendant qu'il est chaud ; submergez dans l'eau à 48 degrés ; en plein air, laissez à 60 degrés.

ECRÊMAGE — Ecrêmez toutes les douze heures ; toutes les vingt-quatre heures.

SOIN DE LA CRÊME—Préparez la crême en la brassant fréquemment, tenez-la à 60 degrés jusqu'à ce qu'elle soit tant soit peu sûre.

INSTRUMENTS—Vendez plutôt une de vos vaches pour acheter un thermomètre ; ayez les barattes les moins compliquées, un malaxeur. Tenez le tout dans une excessive propreté.

LE BARATTAGE—Brassez d'abord la crême complètement, donnez-lui la température de 60 degrés, au moyen de l'eau froide ou de l'eau chaude. Barattez lentement d'abord, régulièrement et tâchez d'obtenir le beurre en 40 ou 60 minutes. Quand le beurre est en grains de la grosseur d'un grain de blé, retirez le lait de beurre, lavez avec de l'eau froide et de la saumure légère, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de lait de beurre.

Comment travailler et saler le beurre ? Laissez le beurre s'égoutter, pesez-le et salez, une once de sel par livre de beurre ; salez-le uniformément, travaillez-le avec le malaxeur. Laissez reposer le beurre de deux à quatre heures, travaillez-le de nouveau légèrement et mettez en tinette."

### A PROPOS DES SEMAILLES

A ce propos je répèterai à mes amis les cultivateurs ce que j'ai dit bien souvent : " Voulez-vous ménager votre temps et vos peines et avoir une bonne récolte ? Ne cultivez et ne semez de votre terre que dix arpents s'il le faut, mais que ces dix arpents soient bien cultivés. A quoi cela vous sert-il d'ensemencer toute votre terre si elle n'est plus en état de donner une récolte rémunératrice."

Un cultivateur me disait l'autre jour ce qui suit :

" La plus grande sottise que j'aie jamais faite en culture, ça été de semer ma terre en avoine pendant trois années consécutives. La première année, j'ai eu une bonne récolte, la deuxième, une chétive, et la troisième année, je n'ai rien récolté du tout. J'ai changé complètement de méthode et maintenant je récolte de cinq arpents de terre, ce que je ne pouvais autrefois récolter sur trente. *Qui trop embrasse mal étreint.*"

### UNE CROYANCE POPULAIRE ERRONÉE

" Ne semez pas vos concombres près de vos melons ou de vos citrouilles, car vous n'aurez que des fruits d'une saveur insipide, disent beaucoup de jardiniers."

Cependant s'il faut en croire un savant américain, le professeur Roberts, la proximité entre les melons, les citrouilles et les concombres n'a aucun effet nuisible sur les uns comme sur les autres.

La croyance populaire qui attribue un effet nuisible à la proximité de ces plantes est erronée et ne peut être prouvée ni par la science, ni par l'expérience.

Avis à ceux qui ont un petit jardin et qui craignent d'y semer des concombres près des melons de peur d'avoir de mauvais fruits,







CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître-général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 12 mai prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté sur contrat offert pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er juillet prochain :

FORT-ALEXANDRE et PIGUIS, deux fois par mois, distance calculée, 50 milles.

HANLAN et MEADOW-LEA, deux fois par semaine, distance calculée, 8½ milles.

IGNACE et STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine, distance calculée, ½ de mille.

MARQUETTE et STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine, distance calculée, ⅛ de mille.

MARQUETTE et SAINT-EUSTACHE, une fois par semaine, distance calculée, 7 milles.

SAINT - BONIFACE et WINNIPEG, douze fois par semaine, distance calculée, 1 mille.

Des avis imprimés, contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus et des formules de soumission obtenus aux bureaux de poste ci haut mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des B. de Poste.

Bureau de l'Inspecteur, Winnipeg, 27 mars 1891 } 3i 8 4